RAPPORT INITIAL CONTRÔLE TECHNIQUE

SOCOTEC

51100 – REIMS – CHU REIMS – BATIMENT URGENCES – REHABILITATION DE LA ZONE SCANNER AU R-1
À REIMS

Contact
CHU de REIMS | Marine FRIMIN GILSON
45 rue Cognacq Jay
51100 REIMS
mgilson@chu-reims.fr

Date d'émission : 23/09/2026
N° d'affaire : 2608885M0000021
Référence chrono : CT/885M0/0926/1581
Version : 1

SOCOTEC

SYNTHÈSE DES MISSIONS

Solidité de l'existant Non renseigné

Solidité des ouvrages & équipements dissociables Non renseigné

Solidité des ouvrages & équipements indissociables Non renseigné

Sécurité des personnes Non renseigné

ÉDITO

Votre responsable d'affaire
Nicolas RENOULT
0619586944
nicolas.renoult@socotec.com

Madame, Monsieur,

À l'issue de nos différentes visites et échanges tout au long de l'opération de construction, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport initial de contrôle technique relatif à la construction situé à REIMS / 45 rue Cognacq Jay.

Ce document synthétise l'ensemble des vérifications réalisées, les points de conformité observés, ainsi que les observations à traiter à ce stade. Il a été conçu pour vous offrir une lecture claire et efficace de l'état d'avancement du projet.

Les notes, avis et observations que vous retrouverez dans ce rapport suivent une grille d'évaluation permettant d'identifier immédiatement le niveau de priorité associé à chaque point. Elles reposent sur trois catégories :

Avis favorable (vert) : la conception de l'ouvrage ou de l'équipement est satisfaisante.

À préciser (orange) : des informations complémentaires sont à nous communiquer pour que nous puissions émettre un avis.

Avis défavorable (rouge) : La conception de l'ouvrage ou de l'équipement n'est pas satisfaisante.

Ce rapport reflète l'ensemble du travail réalisé, ainsi que les dernières étapes à engager pour débuter sereinement une nouvelle phase. Vous pouvez retrouver en page suivante la frise chronologique de votre projet.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la levée des réserves, et pour répondre à toute question concernant les conclusions de ce rapport.

CHRONOLOGIE DU PROJET ET DES VISITES

SOCOTEC

Commercialisation du projet
07/08/2026

Conception
07/09/2026

N Nombre de rapports transmis ou nombre d'avis contenus dans les fiches d'avis sur ouvrage. Les livrables affichés sont le 1er et le dernier transmis.

10%
AVANCEMENT DU PROJET

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT page 6

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX page 10

2.1 Localisation & données de l'affaire page 10

2.2 Codification de nos avis page 12

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS page 13

4. RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D page 14

4.1 Analyse de risque page 14

4.1 Évaluation de conformité page 15

5. ANALYSE DE RISQUE page 17

5.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS page 17

5.2 MISSION SOLIDITE page 17

6. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ page 19

6.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES page 19

7. PARTENAIRES DE L'OPÉRATION page 32

8. VOTRE PROJET EN CHIFFRES page 33

1 OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le **Rapport Initial de Contrôle Technique** prévu dans notre contrat n°2608885M0000021.

Les avis sur les dispositions techniques sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 2 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

LES AVIS SUR LES DISPOSITIONS TECHNIQUES SONT ÉMIS PAR :

- **Nicolas RENOULT** Pilote de l'affaire
- **Serghei BANARI** Spécialiste Électricité

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

- **LE** Mission LE relative à la solidité des existants.
- **LP** Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d ´équipement dissociables et indissociables.

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

- **SEI** Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH.

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les demandes de précisions concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'analyse de risque a pour objectif d'identifier les aléas et les enjeux du projet. Elle prend en compte le contexte de l'opération, les référentiels techniques applicables ainsi que les retours d'expérience et les pathologies connues. Cette analyse permet d'adapter le niveau d'exigence, notamment en tolérant certaines déviations lorsque les enjeux sont faibles. Le risque est ainsi évalué en fonction de la gravité des conséquences et de leur probabilité, notamment en termes de dommages, de durabilité et d'usage de l'ouvrage.

L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité réglementaire du projet. Elle repose sur une analyse critique des dispositions retenues au regard de la réglementation applicable et des normes associées. Le principal risque identifié est celui de non-conformité, résultant d'une mauvaise application des règles en vigueur. Les vérifications visuelles effectuées par échantillonnage viennent en complément des contrôles réalisés par les entreprises et maîtres d'œuvre.

POINTS IMPORTANTS

- **Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI,** liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
- **Fait usage de son jugement professionnel pour aboutir à un avis**
- **Périmètre de l'évaluation technique**
 - Porte sur ouvrages et équipements
 - Intervient en conception + réalisation
 - Basée sur l'analyse de risque et l'évaluation de conformité
- **L'analyse de risque a pour objectif** d'identifier les aléas et les enjeux du projet.
- **L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité** réglementaire du projet.

1 OBJET DU RAPPORT

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

Ce rapport a été édité par :

> **Nicolas RENOULT**

Ce rapport a été transmis à :

> **Marine FRIMIN GILSON / mgilson@chu-reims.fr**



2.1 LOCALISATION & DONNÉES DE L'AFFAIRE

L'actif se situe dans la **ville de REIMS (51)**, au 45 rue Cognacq Jay.

L'agence SOCOTEC la plus proche du projet est à

174,9 km de votre projet

Maître d'ouvrage : Marine FRIMIN GILSON

Nature du projet : Réhabilitation au niveau -1 (sous-sol) du Bâtiment des

Urgences du CHU de Reims, dans le secteur Scanner Urgences. L'opération porte sur des locaux d'établissement de soins classé ERP de type U (établissement de soins), comprenant notamment la Salle Scanner (47,50 m²), la Commande Scanner (30,32 m²), la Salle Vasculaire, le Hall Scanner (61,30 m²) et des locaux de préparation, circulation et bureaux attenants.

Le programme de travaux prévoit :

- MENUISERIES :
• La dépose des menuiseries existantes.



PERMIS DE CONSTRUIRE

• N° du Permis de Construire :
Non communiqué à ce jour

• La pose de portes plombées (PP 140, PPL 120, PPL 90) et de portes automatiques plombées, dont certaines avec ajout de 3 mm de plomb.
• Des portes avec digicode et verrous intérieurs.
• Des cloisons partitionnées repliables.

- SOLS ET PEINTURE :
• La dépose des sols PVC existants.
• La pose de nouveaux sols PVC.
• Les travaux de peinture des murs.
• Des protections murales et sur portes (hauteur 1,30 m).

- ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES :
• La plomberie avec tuyauterie eau glacée et fluides médicaux (O_2, Air, Vide).
• La ventilation avec CTA déposée et reprise de soufflage/ extraction.
• L'électricité et les systèmes d'appel malades.
• Le remplacement de paillasses humides et meubles hauts à l'identique.

2.2 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Code	Nom de l'avis	Signification	Action attendue
F	**Favorable**	Élément conforme aux exigences et ne nécessitant aucune observation.	Aucune action à ce stade du projet
AP	**À préciser**	Analyse impossible faute d'informations, documents ou accès insuffisants.	Fournir compléments
D	**Défavorable**	Non-conformité ou anomalie nécessitant impérativement une correction.	À prendre en compte dans la conception du projet
HM	**Hors mission**	Élément ne relevant pas du périmètre contractuel du contrôle technique.	Hors champ d'analyse.
PM	**Pour mémoire**	Information utile à rappeler ; ne constitue pas une non-conformité.	Pas d'action
SO	**Sans objet**	Point ne relevant pas du périmètre du projet ou non applicable à l'ouvrage.	–

3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Pour la rédaction de ce rapport, **SOCOTEC a pris en compte les documents suivants :**

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	00 CCTP SCANNER des Urgences - CHU REIMS - Généralités.doc	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	01 CCTP SCANNER Urgences- Lot 01 GO - GROS OEUVRE v 2026 07 31.docx	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	02 CCTP SCANNER des Urgences - Lot 02 MI - MENUISERIE INTERIEURE - CLOISONS - DOUBLAGES- PLAFONDS - AGENCEMENT.doc	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	03 CCTP SCANNER des urgences - CHU REIMS - Lot 03 EL - ELECTRICITE - CFO & CF - SSI - GTC.doc	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	04 CCT00 CCTP SCANNER des Urgences - CHU REIMS - Lot 04 PR - REVETEMENTS SOL & PAROIS - PEINTURE.doc	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	05 CCTP SCANNER des Urgences- Lot 05 PB - PLOMBERIE - CVC.docx	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	06 CCTP SCANNER des urgences - CHU REIMS - Lot 06 FM - FLUIDES MEDICAUX.doc	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	Bâtiment des Urgences - Scanner - CVC.pdf	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	Bâtiment des Urgences - Scanner - Electricité.pdf	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	Bâtiment des Urgences - Scanner - Etat existant.pdf	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	Bâtiment des Urgences - Scanner - Fluides Médicaux.pdf	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	Bâtiment des Urgences - Scanner - Menuiserie.pdf	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	Bâtiment des Urgences - Scanner - Peinture-Sol.pdf	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	Bâtiment des Urgences - Scanner - Plomberie.pdf	07/09/2026
DCE	Mme FRIMIN GILSON Marine	Bâtiment des Urgences - Scanner - Zone Travaux-Phasage.pdf	07/09/2026

RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D

SOCOTEC

4.1 ANALYSE DE RISQUE

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment.

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION SOLIDITE / EXISTANTS			
COMPATIBILITE TRAVAUX / EXIST			
COMPATIBILITÉ DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	Merci de nous transmettre le dossier technique du nouvel équipement Scanner avec, les plans d'aménagement, descente de charge, le poids propre de l'équipement, etc...	AP	3
SOLIDITE DES EXISTANTS /T.N			
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	Merci de nous transmettre le rapport de diagnostic solidité sur l'existant	AP	4
MISSION SOLIDITE			
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT			
	Nous préciser les renforts prévus pour la mise en place du nouvel équipement scanner	AP	7

INDICATEURS DE SINISTRALITÉS ASSOCIÉS

Manifestation du désordre Défaut de stabilité, et ses conséquences	Coût de réparation moyen 516360 €	Répartition en % du coût de réparation des désordres 9.4 %

4 RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D

4.1 ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION SECURITE DES PERSONNES			
ERP - 1ER GROUPE > DISPOSITIONS COMMUNES > CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	Le rapport d'étude de la commission de sécurité sera à nous transmettre pour prise en compte des éventuelles prescriptions	AP	24
ERP - 1ER GROUPE > CONSTRUCTION > LOCAUX A RISQUES ET NON PUBLIC			
Caractéristiques des locaux à risques particuliers	D'après les plans existants et projet, nous constatons que ce local va être déplacé dans la "pseudo" circulation de la salle vasculaire. Merci de nous préciser si ce local accueille du stockage et si il est considéré comme un local à risques particuliers. Si tel est le cas, la cloison entre ce local et la salle vasculaire devra être coupe feu 1 heure	AP	48
	Merci de nous préciser si ce local fait parti de ces travaux. Car sur les plans existants et projet, ce local est modifié: suppression de la cloison entre ce rangement et le local Habillage Personnel n°B070033 pour créer un grand rangement. Si tel est le cas, ce local devra être coupe feu 1 heure au niveau des cloison et coupe feu 1/2 heure au niveau des portes. (porte coulissante non conforme) A préciser	AP	49
ERP - 1ER GROUPE > AMENAGEMENTS INTERIEURS > TENTURES, RIDEAUX, CLOISONS COULISSANTES			
Cloisons coulissantes ou repliables	Il est prévu une cloison coulissante pour fermer ces 2 locaux. Le dossier EXE sera à nous transmettre pour avis. Nous préciser le degré de réaction au feu de cette cloison	AP	72
ERP - 1ER GROUPE > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > REGLES D'INSTALLATION			
Tableaux normaux	Des précisions sur l'alimentation du nouveau scanner devra nous être communiqué pour avis.	AP	123
Canalisations des installations normal-remplacement	Les câbles ou conducteurs devront être à minima Cca-s2, d2, a2.	D	124
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE			
INSTALLATIONS TEMPORAIRES	Les installations temporaires devront faire l'objet d'une vérification par un organisme agréé.	AP	128
... > ECLAIRAGE - GENERALITES			
Appareils d'éclairage		AP	133
ERP - 1ER GROUPE > MOYENS DE SECOURS > DISPO. /FACILITER SECOURS			

4 RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
Affichage du plan de l'établissement à chaque entrée	Le plan d'intervention sera à mettre à jour suivant les nouveaux aménagements	AP	99

5.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
DEFINITION PROGRAMME TRAVAUX				
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS			F	1
RENSEIGNEMENTS / EXISTANTS				
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS			F	2
COMPATIBILITE TRAVAUX / EXIST				
COMPATIBILITÉ DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS		Merci de nous transmettre le dossier technique du nouvel équipement Scanner avec, les plans d'aménagement, descente de charge, le poids propre de l'équipement, etc...	AP	3
SOLIDITE DES EXISTANTS /T.N				
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS		Merci de nous transmettre le rapport de diagnostic solidité sur l'existant	AP	4

5.2 MISSION SOLIDITE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES				
		Pour mémoire	PM	5
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ				
		Pour mémoire	PM	6
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT				
		Nous préciser les renforts prévus pour la mise en place du nouvel équipement scanner	AP	7

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Nouvelles ouvertures dans murs porteurs		Il est prévu la création de nouvelles ouvertures dans les murs porteurs avec création de linteaux. Le dossier EXE sera à nous transmettre pour avis	F	8
CLOISONS				
		Le bouchement des baies existantes ainsi que la création des nouvelles cloisons se feront avec cloisons sèches type plaques de plâtre cartonnées Le dossier EXE sera à nous transmettre pour avis	F	9
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS				
		Il est prévu la mise en place d'un sol souple PVC	F	10
PLAFONDS SUSPENDUS				
		Faux plafond en dalle 60x60	F	11
MENUISERIES INTÉRIEURES				
			F	12
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS				
		Pour mémoire N9000 - RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	PM	13

6.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ERP - 1ER GROUPE > DISPOSITIONS COMMUNES > CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS				
Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s) N° réf article : GN1		ERP de 3ème catégorie avec activité de type U	F	14
Classements des groupements d'établissements non isolé N° réf article : GN2			SO	15
Classements des groupements d'établissements isolé N° réf article : GN3			SO	16
... > DISPOSITIONS COMMUNES > ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS				
Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente N° réf article : GN4			SO	17
Établissement comportant des locaux de types différents N° réf article : GN5			SO	18
Utilisations exceptionnelles des locaux N° réf article : GN6			SO	19
Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur N° réf article : GN7			SO	20
principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés N° réf article : GN8		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	21

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant N° réf article : GN9			SO	22
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant N° réf article : GN10			F	23
... > DISPOSITIONS COMMUNES > CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS				
Prescriptions de la Commission de Sécurité N° réf article : GN11		**Le rapport d'étude de la commission de sécurité sera à nous transmettre pour prise en compte des éventuelles prescriptions**	AP	24
Justification des classements des matériaux et éléments de construction N° réf article : GN12		Pour mémoire	PM	25
... > DISPOSITIONS COMMUNES				
TRAVAUX DANGEREUX N° réf article : GN13			SO	26
CONFORMITÉ AUX NORMES - ESSAIS DE LABORATOIRE N° réf article : GN14		Pour mémoire	PM	27
STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES SOUMISES ARRÊTÉ 22 JUILLET 2022 N° réf article : GN15			SO	28
... > ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"				
Établissements assujettis N° réf article : U1			F	29
Vérifications techniques N° réf article : U4		Hors mission	HM	30
ERP - 1ER GROUPE > DISPOSITIONS GENERALES				
PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉTABLISSEMENT N° réf article : GE1			F	31

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS N° réf article : GE2 à GE5		Pour mémoire	PM	32
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES N° réf article : GE6 à GE10		Hors mission	HM	33
ERP - 1ER GROUPE > CONSTRUCTION				
CONCEPTION - DESSERTE N° réf article : CO1 à CO5		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	34
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS N° réf article : CO6 à CO10		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	35
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES N° réf article : CO11 à CO15		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	36
COUVERTURES N° réf article : CO16 à CO18		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	37
FACADES N° réf article : CO19 à CO22		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	38
... > DISTRIBUTION INTERIEURE				
Principes de limitation de la propagation du feu à l'intérieur de la construction N° réf article : CO23		Cloisonnement traditionnel	F	39
Cloisonnement traditionnel *Zone scanner* N° réf article : CO24		D'après le CCTP transmis, les nouvelles cloisons de la zone scanner seront coupe feu 1 heure.	F	43
Zone scanner N° réf article : CO24		Les nouvelles portes installées seront à 1 et 2 vantaux avec une résistance au feu classé coupe feu 1/2H	F	44
Répartition et caractéristiques des parois verticales et des portes en cas de cloisonnement de secteurs N° réf article : CO24			SO	40

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Compartiments N° réf article : CO25			SO	41
Conception de la distribution intérieure - zones N° réf article : U10		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	42
... > CONSTRUCTION > LOCAUX A RISQUES ET NON PUBLIC				
Liste des locaux à risques importants N° réf article : CO27		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	45
Liste des locaux à risques moyens *Zone scanner* N° réf article : CO27		Il n'y a pas de local à risques particuliers dans la zone concernée par les travaux	SO	47
Locaux à risques courants N° réf article : CO27			F	46
Caractéristiques des locaux à risques particuliers *Local nettoyage matériel* N° réf article : CO28		**D'après les plans existants et projet, nous constatons que ce local va être déplacé dans la "pseudo" circulation de la salle vasculaire. Merci de nous préciser si ce local accueille du stockage et si il est considéré comme un local à risques particuliers. Si tel est le cas, la cloison entre ce local et la salle vasculaire devra être coupe feu 1 heure**	AP	48
Local rangement n° B071405 N° réf article : CO28		**Merci de nous préciser si ce local fait parti de ces travaux. Car sur les plans existants et projet, ce local est modifié: suppression de la cloison entre ce rangement et le local Habillage Personnel n°B070033 pour créer un grand rangement. Si tel est le cas, ce local devra être coupe feu 1 heure au niveau des cloison et coupe feu 1/2 heure au niveau des portes. (porte coulissante non conforme) A préciser**	AP	49
Locaux à risques courants non accessibles au public N° réf article : CO29			F	50
Caractéristiques des locaux servant de logements au personnel N° réf article : CO29			SO	51
... > CONSTRUCTION				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
CONDUITS ET GAINES N° réf article : CO30 à CO33		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	52
... > DEGAGEMENTS (DISPO. GENERALES)				
Terminologie N° réf article : CO34			F	53
Conception des dégagements N° réf article : CO35			F	54
Largeur de passage des dégagements N° réf article : CO36			F	55
Saillies et dépôts N° réf article : CO37			F	56
Calcul des dégagements N° réf article : CO38			F	57
Calcul des dégagements des locaux en sous sol N° réf article : CO39		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	58
Enfouissement maximal N° réf article : CO40		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	59
Dégagements accessoires et supplémentaires N° réf article : CO41			SO	60
Balisage des dégagements N° réf article : CO42			F	61
... > CONSTRUCTION				
DEGAGEMENTS (SORTIES) N° réf article : CO43 à CO48		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	62
DEGAGEMENTS (ESCALIERS) N° réf article : CO49 à CO56		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	63
ESPACES D'ATTENTE SECURISES N° réf article : CO57 à CO60		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	64

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
TRIBUNES FIXES PAR DESTINATION OU TELESCOPIQUES N° réf article : CO61			SO	65
ERP - 1ER GROUPE > AMENAGEMENTS INTERIEURS > PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS				
Justification du respect des exigences visant les parois finies dans leurs conditions réelles d'emploi N° réf article : AM2			F	66
Parois des escaliers et circulations horizontales protégés N° réf article : AM3		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	67
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux N° réf article : AM4			F	68
Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux N° réf article : AM5		Faux plafond en dalle 60x60	F	69
Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux N° réf article : AM7			F	70
... > AMENAGEMENTS INTERIEURS				
ELEMENTS DE DECORATION N° réf article : AM9 à AM10			SO	71
... > TENTURES, RIDEAUX, CLOISONS COULISSANTES				
Cloisons coulissantes ou repliables *Locaux Prépa couches ou PMR et Prépa PMR n° 071315 et 071316* N° réf article : AM14		**Il est prévu une cloison coulissante pour fermer ces 2 locaux. Le dossier EXE sera à nous transmettre pour avis. Nous préciser le degré de réaction au feu de cette cloison**	AP	72
... > AMENAGEMENTS INTERIEURS				
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES N° réf article : AM15 à AM18			F	73

ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

SOCOTEC

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ELEMENTS A VOCATION DECORATIVE N° réf article : AM19 à AM20			SO	74
... > ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"				
Gros mobilier, cloisons, matelas N° réf article : U23			F	76
Plafonds suspendus N° réf article : U24			F	77
Tentures, rideaux, voilages N° réf article : U25			SO	78
ERP - 1ER GROUPE				
DESENFUMAGE - DF1 à DF10 N° réf article : DF1 à DF10		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	75
... > CHAUFFAGE, VENTILATION...				
PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR N° réf article : CH5 à CH12			SO	79
STOCKAGE DE COMBUSTIBLE N° réf article : CH13 à CH17			SO	80
... > VENTILATION DE CONFORT				
Ventilation de confort - Circuit de distribution et de reprise d'air N° réf article : CH32			F	81
Ventilation de confort - Prises et rejets d'air N° réf article : CH33			F	82
Ventilation de confort - Dispositifs de sécurité sur les circuits N° réf article : CH34		Pas de local à risques particuliers desservi	F	83
Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air N° réf article : CH36		Centrale existante	SO	84

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
... > CHAUFFAGE, VENTILATION...				
VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE N° réf article : CH41 à CH43		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	86
APPAREILS INDEPENDANTS DE VENTILATION OU DE PRODUCTION-EMISSION DE CHALEUR ET/OU DE FROID N° réf article : CH44 à CH55			SO	85
ERP - 1ER GROUPE				
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS N° réf article : GZ1 à GZ30			SO	87
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > INST. ELEC. - GENERALITES				
Objectifs N° réf article : EL1		Pour mémoire	PM	109
Documents à fournir N° réf article : EL2		Pour mémoire	PM	110
Définitions N° réf article : EL3		Pour mémoire	PM	111
... > RÈGLES GÉNÉRALES				
Installations conformes au décret 88-1056 du 14 novembre 1988 N° réf article : EL4§1		Pour mémoire	PM	113
Protection contre la foudre N° réf article : EL4§1			SO	112
Canalisations étrangères à l'établissement N° réf article : EL4§2			SO	114
Installations desservant les locaux et dégagements non accessibles au public N° réf article : EL4§3			SO	115

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Source de remplacement N° réf article : EL4§4			SO	116
Tensions dans les locaux et dégagements accessibles au public N° réf article : EL4§5		Pour mémoire	PM	117
Installations électriques des locaux à risques particuliers établies dans les conditions requises par la norme NF C 15-100 pour les locaux présentant des risques d'incendie (condition d'influence externe BE 2) N° réf article : EL4§6		Pour mémoire	PM	118
ERP - 1ER GROUPE > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > REGLES D'INSTALLATION				
Locaux de service électrique N° réf article : EL5			SO	119
Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs N° réf article : EL6			SO	120
Implantation des groupes électrogènes N° réf article : EL7			SO	121
Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs) N° réf article : EL8			SO	122
Tableaux normaux N° réf article : EL9		**Des précisions sur l'alimentation du nouveau scanner devra nous être communiqué pour avis.**	AP	123
Canalisations des installations normal-remplacement N° réf article : EL10		**Les câbles ou conducteurs devront être à minima Cca-s2, d2, a2.**	D	124
Appareillages et appareils d'utilisation N° réf article : EL11		Pour mémoire	PM	125
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE				
INSTALLATIONS DE SECURITE N° réf article : EL12 à EL17			SO	126

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
MAINTENANCE, EXPLOITATION, VERIFICATIONS N° réf article : EL18 à EL19		Pour mémoire	PM	127
INSTALLATIONS TEMPORAIRES N° réf article : EL20 à EL23		**Les installations temporaires devront faire l'objet d'une vérification par un organisme agréé.**	AP	128
... > ECLAIRAGE - GENERALITES				
Objectifs N° réf article : EC1		Pour mémoire	PM	129
Règles générales N° réf article : EC2		Pour mémoire	PM	130
Définitions des différents éclairages N° réf article : EC3		Pour mémoire	PM	131
Documents à fournir N° réf article : EC4		Hors mission	HM	132
Appareils d'éclairage *Les appareils d'éclairage devront répondre à la Conformité NF EN 60 598.* N° réf article : EC5			AP	133
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE				
ECLAIRAGE NORMAL N° réf article : EC6			F	134
... > ECLAIRAGE DE SECURITE				
Conception générale N° réf article : EC7			F	135
Fonctions de l'éclairage de sécurité N° réf article : EC8			F	136
Eclairage d'évacuation N° réf article : EC9			F	137

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique N° réf article : EC10			SO	138
Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs N° réf article : EC11			SO	139
Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes N° réf article : EC12			F	140
Maintenance et entretien N° réf article : EC13		Pour mémoire	PM	141
Exploitation N° réf article : EC14		Pour mémoire	PM	142
Vérifications N° réf article : EC15		Pour mémoire	PM	143
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"				
Généralités N° réf article : U30			SO	144
Abrogé N° réf article : U31			SO	145
Eclairage de sécurité N° réf article : U32		Pour mémoire	PM	146
Canalisations des blocs opératoires N° réf article : U35			SO	147
Parcours des câbles électriques alimentant les machineries d'ascenseurs N° réf article : U36§2			SO	148
ERP - 1ER GROUPE				
ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS - AS1 À AS11 N° réf article : AS1 à AS11		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	SO	88

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22 N° réf article : GC1 à GC22			SO	89
... > MOYENS DE SECOURS				
BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU N° réf article : MS5 à MS7		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre de ces travaux	SO	90
BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS N° réf article : MS8 à MS13		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre de ces travaux	SO	91
ROBINETS D'INCENDIE ARMES N° réf article : MS14 à MS17		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre de ces travaux	SO	92
COLONNES SECHES N° réf article : MS18 à MS21			SO	93
COLONNES EN CHARGE (COLONNES HUMIDES) N° réf article : MS22 à MS24			SO	94
INSTALLATIONS D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE N° réf article : MS25 à MS30			SO	95
DEVERSOIRS PONCTUELS N° réf article : MS31 à MS34			SO	96
ELEMENTS DE CONSTRUCTION IRRIGUES N° réf article : MS35 à MS37			SO	97
... > APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS				
Appareils mobiles N° réf article : MS38		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre de ces travaux	SO	98
... > MOYENS DE SECOURS > DISPO. /FACILITER SECOURS				
Affichage du plan de l'établissement à chaque entrée N° réf article : MS41		**Le plan d'intervention sera à mettre à jour suivant les nouveaux aménagements**	AP	99

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
... > MOYENS DE SECOURS				
SERVICE DE SECURITE D'INCENDIE N° réf article : MS45 à MS52		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre de ces travaux	SO	100
SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.) N° réf article : MS53 à MS55		SSI de catégorie A existant	SO	102
SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.) N° réf article : MS56 à MS58		Dans le cadre de ces travaux, il est prévu la dépose et repose des différents équipements de l'alarme incendie (détecteurs de fumées, indicateur d'action, diffuseurs sonores, diffuseurs lumineux, etc...)	F	101
SYSTEME D'ALARME N° réf article : MS61 à MS67		Alarme incendie existante de type 1	SO	103
ALERTE N° réf article : MS70 à MS71		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre de ces travaux	SO	104
ERP - 1ER GROUPE > GAZ MEDICAUX > ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"				
Conditions d'installation des gaz médicaux N° réf article : U51			F	105
Magasins et centrales de stockage N° réf article : U52 à U55		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre de ces travaux	SO	106
Réseaux de distribution N° réf article : U56 à U59			F	107
Distribribution par récipients mobiles N° réf article : U60 à U61			SO	108

7 PARTENAIRES DE L'OPÉRATION

SOCOTEC

MAÎTRE D'OUVRAGE

Marine FRIMIN GILSON
CHU REIMS - CELLULE GRANDS PROJETS
51092 REIMS CEDEX

CHIFFRES CLÉS

1 mois
Durée totale du projet

12
Avis en attente d'action

1 interlocuteurs
Partenaires impliqués dans le projet

400000 €
Montant prévisionnel des travaux

6 mois
Durée prévisionnelle des travaux

SOCOTEC



VOTRE AVIS COMPTE

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, nous attachons une importance particulière à votre retour d'expérience.

Votre avis nous permet d'améliorer la lisibilité de nos rapports et la qualité de nos interventions.

Vous allez recevoir une enquête…

SOCOTEC.FR

Agence Construction Reims
Pôle Construction&Immobilier Grand Est
8 Rue Jules Meline B4 au R+2 ZAC Bezannes | 13200 BEZANNES | (+33)3.26.40.60.40
SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE